IMIO0106987000016709

g

Virginie

Diocèse de Namur

Commune de Rendeux

ADMINIST. COMM. RENDEUX
25 JUIN 2026
ENTRÉE N°

ADMINIST. COMM. RENDEUX
25 JUIN 2026
ENTRÉE N°

FABRIQUE D'EGLISE

CHEOUX ST GENDULPHE

À Rendeux

Numéro d'entreprise 0211.419.418

COMPTE

pour l'exercice

2025

Transmettre simultanément
un exemplaire à l'Organe Représentatif agréé (Evêché)
et à chaque Administration Communale concernée.
Si votre F.E. est située sur plusieurs communes
transmettre également un exemplaire au Gouverneur.

Transmis à l'Organe Représentatif agréé
et à l'Administration Communale de Rendeux le

La Secrétaire

Le Président

Reçu à l'Organe Représentatif agréé, le

Reçu à l'Administration Communale de Rendeux le 25/06/2026

La Directrice générale

ADMINISTRATION COMMUNALE DE RENDEUX · LUXEMBOURG ·

Le Bourgmestre

FORMULAIRE SIGNALETIQUE
à annexer à l'envoi de votre dossier à la tutelle

ADRESSE OFFICIELLE DU SIEGE DE L'ETABLISSEMENT CHARGE DE LA GESTION DU TEMPOREL DES CULTES RECONNUS

Numéro BCE

Nom de l'établissement	CHEOUX ST GENDULPHE
Rue et numéro	Rue Lavaux 11
Code postal et localité	6987 Rendeux
Téléphone/GSM : 0495/58 03 23	
Adresse mail : pdessy@hotmail.fr	

COORDONNEES DES MEMBRES

Président

Prénom et nom : Pascal Dessy
Rue et numéro : Rue Lavaux 11
Code postal et localité : 6987 Rendeux
Téléphone/GSM :0495/58 03 23
Adresse mail : pdessy@hotmail.fr

Secrétaire

Prénom et nom : Claire de Wit
Rue et numéro : Rue de la Fontaine 12
Code postal et localité : 6987 Rendeux
Téléphone/GSM : 0476/50.50.89
Adresse mail : claire.de.wit@marche.be

Trésorier

Prénom et nom : Michel Therer
Rue et numéro : Rue Pays de Liège 35A.
Code postal et localité : 6987 Rendeux
Téléphone/GSM : 0494/03 27 12
Adresse mail : michel.therer@gmail.com

Les autres membres

Roger Demaret
Yves Dethier

ADRESSE DE CORRESPONDANCE DE L'ETABLISSEMENT

Adresse du président

OBSERVATIONS DU TRESORIER ET DU CONSEIL DE FABRIQUE.

- Loyers de chasse :(R01) 417.19 € :

- Fermages (R07).
 1. Location 2025 : 776.15 €
 2. Paiement tardif de 0.8 € en janvier 2026 par Jean-Baptiste PONCIN pour location de fermage. Il a donc payé pour 2025, 18.70 € au lieu de 19,50 €

- SPF Finances Précompte Immobilier (D47)
 Précompte 2025 : 246,26 € payé le 17/04/26. Nous n'avions pas reçu le courrier

- Dépense extraordinaire (D61)
 Remboursement de la caution d'exploitation 609.35 € à la SA CORNET

- Précompte chasse
 Paiement du précompte chasse 2025 178.79 € à l'administration des finances en date du : 26/12/2025.

Recettes de la Fabrique

	NATURE DES RECETTES	CREDITS alloués au budget de 2025	MONTANT des recettes effectuées en 2025	RECTIFICATIONS opérées par L'Organe Représentatif agréé	RECTIFICATIONS opérées par le Conseil Communal
	CHAPITRE Ier RECETTES ORDINAIRES				
R01	Loyers de chasse	405.39	417.19	0.00	0.00
R02	Précomptes de chasses	173.74	178.79	0.00	0.00
R03	Fermages de biens en nature évalués en argent	0.00	0.00	0.00	0.00
R04	Rentes foncières, en argent	0.00	0.00	0.00	0.00
R05	Rentes foncières en nature, évaluées en argent	0.00	0.00	0.00	0.00
R06	Revenus de fondations, rentes	0.00	0.00	0.00	0.00
R07	Revenus des fondations, fermages	746.83	776.15	0.00	0.00
R08	Intérêts de fonds placés sur hypothèque.	0.00	0.00	0.00	0.00
R09	Intérêts de fonds placés en rentes sur l' Etat (CBC)	0.00	0.00	0.00	0.00
R10	Intérêts de fonds placés sur des comptes d'épargnes (CBC)	200.00	411.63	0.00	0.00
R11	Intérêts de fonds placés en autres valeurs	0.00	0.00	0.00	0.00
R12	Coupes de bois	0.00	0.00	0.00	0.00
R13	Produits du cimetière, ventes d'herbes etc.	0.00	0.00	0.00	0.00
R14	Produits des chaises, bancs, tribunes	0.00	0.00	0.00	0.00
R15	Produits des troncs, quêtes et oblations	10.00	10.00	0.00	0.00
R16	Droits de la Fabrique dans les inhumations, services funèbres et mariages	50.00	0.00	0.00	0.00
R17	Supplément de la commune pour frais ordinaires du culte	0.00	0.00	0.00	0.00
R18	Autres recettes ordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00
	TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES	**1585.96**	**1848.76**	**0.00**	**0.00**
	CHAPITRE II RECETTES EXTRAORDINAIRES				
R19	Reliquat (du compte) de l'année 2022	0.00	8182.09	0.00	0.00
R20	Excédent présumé de l'exercice courant	4 891.21	0.00	0.00	0.00
R21	Emprunts	0.00	0.00	0.00	0.00
R22	Vente de biens, coupes extraordinaires, meubles, immeubles etc...	0.00	0.00	0.00	0.00
R23	Remboursement de capitaux	0.00	0.00	0.00	0.00
R24	Donations, legs	0.00	0.00	0.00	0.00
R25	Subsides extraordinaires de la commune	0.00	0.00	0.00	0.00
R26	Subsides extraordinaires de la province	0.00	0.00	0.00	0.00
R27	Subsides extraordinaires de la R.W.	0.00	0.00	0.00	0.00
R28	Autres (Remboursement électricité : Engie,)	0.00	0.00	0.00	0.00
	TOTAL DES RECETTES EXTRAORDINAIRES	**4891.21**	**8182.09**	**0.00**	**0.00**
Récapitulatif	Recettes ordinaires	1 585.96	1849.25	0.00	0.00
	Recettes extraordinaires	4 891.21	8182.09	0.00	0.00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	**6477.17**	**10030.85**	**0.00**	**0.00**

Dépenses de la Fabrique

NATURE DES DEPENSES		CREDITS alloués au budget de	MONTANT des dépenses effectuées en	RECTIFICATIONS opérées par WIJZIGINGEN aangebracht door	
				L'Organe Représentatif agréé	le Conseil Communal
		2025	2025		
CHAPITRE Ier **DEPENSES RELATIVES A LA CELEBRATION DU CULTE, ARRETEES PAR L'ORGANE REPRESENTATIF AGREE**					
Objets de consommation					
D01	Pain d'autel	0.00	0.00	0.00	0.00
D02	Vin	24.00	0.00	0.00	0.00
D03	Cire, encens et chandelles	45.00	0.00	0.00	0.00
D04	Huile pour lampe ardente	0.00	0.00	0.00	0.00
D05	Eclairage - électricité de l'église	300.00	250.74	0.00	0.00
D06	Autres (a : Mazout de chauffage, fleurs, ...)	0.00	34.00	0.00	0.00
Entretien du mobilier					
D07	Entretien ornements et vases sacrés	25.00	0.00	0.00	0.00
D08	Entretien meubles et ustensiles église et sacristie	0.00	0.00	0.00	0.00
D09	Blanchissage et raccommodage du linge	150.00	150.00	0.00	0.00
D10	Nettoiement de l'église	360.00	156.94	0.00	0.00
D11	Autres (b : revue diocésaine, c : document aide aux fabriciens, d : formation aide aux Fabriciens, e : manuel inventaire, p : produits d'entretien	210.00	182.00	0.00	0.00
Autres frais nécessaires à la célébration du culte					
D12	Achat ornements et vases sacrés ordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00
D13	Achat de meubles & ustensiles sacrés ordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00
D14	Achat du linge d'autel ordinaire	0.00	0.00	0.00	0.00
D15	Achat de livres liturgiques ordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00
	Dépenses arrêtées par l'Evêque, TOTAL	**1114.00**	**773.68**	**0.00**	**0.00**
CHAPITRE II **DEPENSES SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE REPRESENTATIF AGREE ET A LA DECISION DU CONSEIL COMMUNAL**					
I. Dépenses ordinaires **GAGES ET TRAITEMENTS**					
D16	Traitement du clerc	0.00	0.00	0.00	0.00
D17	Traitement du sacristain ff	0.00	0.00	0.00	0.00
D18	Traitement des chantres	0.00	0.00	0.00	0.00
D19	Traitement de l'organiste (chantres occasionnels)	150.00	180.00	0.00	0.00
D20	Traitement du souffleur	0.00	0.00	0.00	0.00
D21	Traitement des enfants de choeur	0.00	0.00	0.00	0.00
D22	Traitement des sonneurs	0.00	0.00	0.00	0.00
D23	Traitement du porte-croix	0.00	0.00	0.00	0.00
D24	Traitement du bedeau	0.00	0.00	0.00	0.00
D25	Traitement du suisse	0.00	0.00	0.00	0.00
D26	Traitement d'autres employés	0.00	0.00	0.00	0.00
	Report	**150.00**	**180.00**	**0.00**	**0.00**

Dépenses de la Fabrique

NATURE DES DEPENSES		CREDITS alloués au budget de 2025	MONTANT des dépenses effectuées en 2025	RECTIFICATIONS opérées par L'Organe Représentatif agréé	RECTIFICATIONS opérées par le Conseil Communal
Report des dépenses ordinaires, chapitre II		**150.00**	**180.00**	**0.00**	**0.00**
REPARATIONS LOCATIVES					
D27	Entretien et réparation église	0.00	0.00	0.00	0.00
D28	Entretien et réparation Sacristie	0.00	0.00	0.00	0.00
D29	Entretien et réparation cimetière	0.00	0.00	0.00	0.00
D30	Entretien et réparation presbytère	0.00	0.00	0.00	0.00
D31	Entretien et réparation autres propriétés bâties	0.00	0.00	0.00	0.00
D32	Entretien et réparation orgue	0.00	0.00	0.00	0.00
D33	Entretien et réparation cloches	0.00	0.00	0.00	0.00
D34	Entretien et réparation l'horloge	0.00	0.00	0.00	0.00
D35	Entretiens et réparations autres :	0.00	0.00	0.00	0.00
DEPENSES DIVERSES					
D36	Supplément de traitement au curé	0.00	0.00	0.00	0.00
D37	Supplément traitement au vicaire	0.00	0.00	0.00	0.00
D38	Indemnité au prêtre habitué ou auxiliaire	0.00	0.00	0.00	0.00
D39	Honoraires prédicateurs	40.00	0.00	0.00	0.00
D40	Visites décanales.	30.00	40.00	0.00	0.00
D41	Remises allouées trésorier	0.00	0.00	0.00	0.00
D42	Intitulé libre	0.00	0.00	0.00	0.00
D43	Acquit des anniversaires, messes et services religieux fondés	406.00	406.00	0.00	0.00
D44	Intérêts des capitaux dus	0.00	0.00	0.00	0.00
D45	Papiers, plumes, encre, registre de la Fabrique, fournitures de bureau, consommables	15.00	15.00	0.00	0.00
D46	Frais de correspondance, timbres, téléphone, fax , internet etc	15.00	15.00	0.00	0.00
D47	Contributions	240.00	0.00	0.00	0.00
D48	Assurance contre l'incendie et mes accidents	0.00	0.00	0.00	0.00
D49	Fonds de réserve	0.00	0.00	0.00	0.00
D50	Autres dépenses ordinaires (d : Sabam-Uradex-Simim, e : précompte chasses, f : frais bancaires, g : reprobel, h : frais logiciel comptable, i : adresse mail fabrique)	352.74	353.56	0.00	0.00
Total des dépenses ordinaires, Chapitre II		**1248.74**	**1009.56**	**0.00**	**0.00**

Dépenses de la Fabrique

NATURE DES DEPENSES		CREDITS alloués au budget de 2025	MONTANT des dépenses effectuées en 2025	RECTIFICATIONS opérées par L'Organe Représentatif agréé	RECTIFICATIONS opérées par le Conseil Communal
II. Dépenses extraordinaires					
D51	Déficit du compte de l'année pénultième (2022)	0.00	0.00	0.00	0.00
D52	(Déficit présumé de l'exercice courant- au budget) (2022)	0.00	0.00	0.00	0.00
D53	Placement de capitaux	0.00	0.00	0.00	0.00
D54	Achat d'ornements, vases, linges, livres, meubles et ustensiles non repris en etc. non	0.00	0.00	0.00	0.00
D55	Décoration et embellissement de l'église	0.00	0.00	0.00	0.00
D56	Grosses réparations, construction de l'Eglise	0.00	0.00	0.00	0.00
D57	Grosses réparations, construction du cimetière	0.00	0.00	0.00	0.00
D58	Grosses réparations, construction du presbytère	0.00	0.00	0.00	0.00
D59	Grosses réparations, constructions d'autres propriétés bâties	0.00	0.00	0.00	0.00
D60	Frais de procédure	0.00	0.00	0.00	0.00
D61	Autres dépenses extraordinaires(D62 : remboursement caution Exploit CORNET)	2000.00	609.35	0.00	0.00
	Total des dépenses extraordinaires, Chapitre II	**2000.00**	**609.35**	**0.00**	**0.00**
III. Récapitulatif DEPENSES					
Arrêtées par l'Organe Représentatif agréé		1114.00	773.68	0.00	0.00
Soumises à l'approbation de l'Organe Représentatif. agréé et arrêtées par le Conseil Communal					
	ordinaires	1248.74	1009.56	0.00	0.00
	extraordinaires	2000.00	609.35	0.00	0.00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**4362.74**	**2392.59**	**0.00**	**0.00**
Balance	Recettes	6477.17	10030.85	0.00	0.00
	Dépenses	4362.74	2392.59	0.00	0.00
	EXCEDENT	**2114.43**	**7638.26**	**0.00**	**0.00**

Le présent compte, dressé et déclaré sincère par le trésorier soussigné, et arrêté par le conseil de fabrique, sous les réserves et observations consignées en tête.

Le 22/06/2026

Le trésorier
Michel Therer

Les membres,
Yves Dethier
Roger Demaret

La secrétaire
Claire de Wit

Le président
Pascal Dessy

L'Organe Représentatif agréé arrête et approuve, le présent compte en recettes et en dépenses, pour l'année 2022, avec les modifications y apportées dans la 4ème colonne pour les motifs ci-après :

Le conseil Communal de Rendeux, dans sa séance du
a arrêté ce qui suit :

Et approuve, en ce qui le concerne, le présent compte pour l'année 2025.

En recettes, la somme de

En dépenses, la somme de

Partant avec un excédent de

par suite des modifications apportées dans la 5ème colonne, par les modifications ci-après :

Par le Conseil Communal

Le greffier, **Le président,**

Fabrique d'église SAINT GENDULPHE de Chéoux	Du registre aux délibérations du Conseil de fabrique de cette fabrique d'église a été extrait ce qui suit :
	SEANCE ORDINAIRE en date du 22/06/2026

Membres :

Mr Pascal Dessy (Président)
Mr Michel Therer (Trésorier)
Mme Claire de Wit (Secrétaire)
Mr Roger Demaret (Membre)
Mr Yves Dethier (Membre)

Les Membres de droit :

Mr Cédric Lerusse (Le bourgmestre)
Mr Aphrodis Uwayezu (L'abbé)

Objet : Comptes 2025

Le Conseil de fabrique de la Fabrique d'église de Chéoux.

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques des églises, les articles 9, 10, 12, 24, 36, 37 et 92 ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, l'article 1er ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1321-1, 9°, et L3111-1 à L3162-3 ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 décembre 2014 relative aux pièces justificatives se rattachant aux actes adoptés par les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Considérant qu'en date du 22/06/2026, le bureau des marguilliers a élaboré le projet de budget], pour l'exercice 2025 ;

Considérant que ledit projet de budget a été soumis au Conseil de fabrique au cours de la présente séance ;

Considérant que ledit projet de budget répond au principe de sincérité budgétaire ; qu'en effet, les allocations prévues dans les articles de recettes sont susceptibles d'être réalisées au cours de l'exercice 2025, et que les allocations prévues dans les articles de dépense sont susceptibles d'être consommées au cours du même exercice ;

Considérant, pour le surplus, que les allocations arrêtées par le Conseil de fabrique sont justifiées dans l'espace réservé à cet effet en page 2 du budget joint(e) à la présente délibération,

ARRETE :

Article 1er : Les comptes de la Fabrique d'église SAINT GENDULPHE de Chéoux, pour l'exercice 2025, est arrêté par ..4.. voix pour, ..0.. voix contre et ..0.. abstention comme suit :

Recettes ordinaires totales	1848.76 (€)
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	0,00 (€)
Recettes extraordinaires totales	8182.09 (€)
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0,00 (€)
- dont un excédent présumé de l'exercice courant de :	8182.09 (€)
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	773.68 (€)
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	1009.56 (€)
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	609.35 (€)
- dont un déficit présumé de l'exercice courant de :	0,00 (€)
Recettes totales	**10030.85 (€)**
Dépenses totales	2392.59 **(€)**
Résultat comptes 2025	**7638.26 (€)**

Art. 2 : En application de l'article 1er de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, une copie du budget est transmise, avec une copie de toutes les pièces justificatives à l'appui, simultanément :

- aux Conseils provinciaux des provinces de la province du Luxembourg
- à l'Organe représentatif du culte reconnu ;
- au Gouvernement wallon (Service public de Wallonie, Direction de la tutelle financière sur les pouvoirs locaux).

Art. 3 : Les pièces justificatives suivantes sont jointes à l'acte :

1. ~~un tableau explicatif sommaire des prévisions budgétaires ;~~
2. ~~un tableau prévisionnel de l'évolution des charges salariales ;~~
3. un état détaillé de la situation patrimoniale ;
4. ~~un tableau des voies et moyens pour le financement des dépenses extraordinaires ;~~
5. ~~un relevé des célébrations cultuelles privées prévues avec les tarifications d'application.~~

Raison d'être de la non-transmission de certaines pièces justificatives :

1. Nous prenons le budget 2025 approuvé comme référence et actualisons certains « postes ».
2. Les charges salariales sont similaires à celles de l'année précédente.
3. Un état détaille du patrimoine immobilier est annexé.
4. Voir le point « observations » repris dans les comptes 2025.
5. Nous utilisons le tableau reçu de l'évêché Obituaire approuvé Art 43 le 22-01-21 Payements à partir 2020-2024.
 Il n'est pas possible de prévoir les enterrements, mariages, … qui seront célébrés en 2025.

Autres pièces transmises :

- Le détail des locations pour les fermages et les chasses de 2025.

La Secrétaire	Claire de Wit	
Le Trésorier	Michel Therer	
Le Président	Pascal Dessy	
Les Membres	Roger Demaret	
	Yves Dethier	
Les Membres de droit		
L'abbé	Aphrodis Uwayezu	
Le Bourgmestre	Cédric Lerusse	